

COMMUNE DE MITTLACH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2018

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, M. DORDAIN Patrick, 1^{er} Adjoint, Mme BRUNN Michelle, 2^{ème} Adjointe, M. NEFF Dominique, 3^{ème} Adjoint, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. JAEGLÉ Michaël, M. JAEGLÉ Olivier, M. DEYBACH Yves, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés: Néant

Ont donné procuration : Mme OBERLIN Christelle, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme BRUNN Michelle, Adjointe au Maire ; M. HEILMANN Robert, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. ZINGLÉ Bernard, Maire.

Secrétaire de séance : Valérie JAEGLÉ, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2018
2. Finances/budgets
 - 2.1 Budget Général
 - 2.1.1 Approbation du compte administratif 2017
 - 2.1.2 Approbation du compte de gestion 2017
 - 2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »
 - 2.2.1 Approbation du compte administratif 2017
 - 2.2.2 Approbation du compte de gestion 2017
 - 2.3 Budget annexe « Camping Municipal »
 - 2.3.1 Approbation du compte administratif 2017
 - 2.3.2 Approbation du compte de gestion 2017
3. Forêt
 - 3.1 Programme Natura 2000 – Îlot de sénescence
 - 3.2 Modification programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2018
4. Camping municipal : Mise à disposition de personnel saisonnier par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
5. Ecole : Projet de création d'un RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) à Metzeral
6. Divers et communications

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2018

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES/BUDGETS**2.1 Budget Général****2.1.1 Approbation du compte administratif 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2017 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget général de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		14 867,06		37 815,88		52 682,94
Opérations de l'exercice	141 242,06	156 926,23	463 818,61	435 268,92	605 060,67	592 195,15
TOTAUX	141 242,06	171 793,29	463 818,61	473 084,80	605 060,67	644 878,09
Résultats de clôture		30 551,23		9 266,19		39 817,42
Restes à réaliser	12 395,00				12 395,00	
TOTAUX CUMULÉS	153 637,06	171 793,29	463 818,61	473 084,80	617 455,67	644 878,09
Résultats définitifs		18 156,23		9 266,19		27 422,42

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.1.2 Approbation du compte de gestion 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2017, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »

2.2.1 Approbation du compte administratif 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2017 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		5 277,73	6 259,66		6 259,66	5 277,73
Opérations de l'exercice	57 495,95	70 219,91	65 662,31	65 815,08	123 158,26	136 034,99
TOTAUX	57 495,95	75 497,64	71 921,97	65 815,08	129 417,92	141 312,72
Résultats de clôture		18 001,69	6 106,89			11 894,80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	57 495,95	75 497,64	71 921,97	65 815,08	129 417,92	141 312,72
Résultats définitifs		18 001,69	6 106,89			11 894,80

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2.2 Approbation du compte de gestion 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2017, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3 Budget annexe « Camping Municipal »

2.3.1 Approbation du compte administratif 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2017 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		9 825,97		7 112,17		16 938,14
Opérations de l'exercice	76 542,15	96 743,67	59 978,77	54 629,70	136 520,92	151 373,37
TOTAUX	76 542,15	106 569,64	59 978,77	61 741,87	136 520,92	168 311,51
Résultats de clôture		30 027,49		1 763,10		31 790,59
Restes à réaliser	23 297,00				23 297,00	
TOTAUX CUMULÉS	99 839,15	106 569,64	59 978,77	61 741,87	159 817,92	168 311,51
Résultats définitifs		6 730,49		1 763,10		8 493,59

- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.3.2 Approbation du compte de gestion 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du Camping Municipal de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du service Camping Municipal dressé, pour l'exercice 2017, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 3 – FORÊT

3.1 Programme Natura 2000 – Îlot de sénescence

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la présentation faite par Mr Fabien DUPONT, chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, pour la mise en place d'un îlot de sénescence dans la parcelle 11 de la forêt communale de Mittlach.

Un îlot de sénescence est une surface forestière sur laquelle les arbres peuvent accomplir leur cycle de vie naturel entier jusqu'à leur effondrement et décomposition complète. On considère les îlots comme des micros réserves forestières naturelles caractérisées par une forte densité de gros bois et de bois mort sur pied ou au sol. Ils sont créés dans le but de favoriser les espèces dépendantes de ces milieux particuliers.

La création d'un îlot de sénescence entraîne la non-exploitation des bois pendant une durée de 30 ans. En contrepartie, le propriétaire reçoit une indemnisation pour cette non récolte, qui est au mieux de 4 000 €/par ha. Cette subvention est versée en début de contrat pour les 30 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, **avec 10 voix Pour et une Contre,**

- **VALIDE** le principe de mise en place d'un îlot de sénescence dans la parcelle 11 de la forêt communale de Mittlach ;
- **CHARGE** le Maire d'engager les démarches auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

3.2 Modification état de prévision des coupes 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que la validation du principe de mise en place d'un îlot de sénescence dans la parcelle 11 de la forêt communale de Mittlach, entraîne une modification du programme des travaux d'exploitation – état de prévisions des coupes 2018, programme approuvé par délibération du 12/12/2017.

Mme Nathalie STRAUCH, chef de triage de la forêt communale de Mittlach, a fait parvenir un nouveau programme d'exploitation, qui se présente comme suit :

Exploitation de 1 154 m³ de bois façonnés, pour un total de recettes brutes escomptées qui s'élèvent à 57 750,00 €

Déduction faite des frais d'exploitation prévisionnels des bois façonnés (abattage et façonnage en régie et à l'entreprise, débardage et câblage, honoraires de maîtrise d'œuvre et autre frais), le bilan net HT de l'exploitation de la forêt pour l'exercice 2018 est estimé à 12 113,00 €

Les modalités de facturation des frais de maîtrise d'œuvre de l'ONF sont les suivantes : 3,00 € HT/m³ de tous bois d'œuvre et d'industrie vendu façonné. Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent donc à 3 462,00 € pour le programme de travaux présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, **avec 10 voix Pour et une Contre,**

- **APPROUVE** le programme de travaux d'exploitation 2018 modifié
- **DONNE** délégation au Maire pour le signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans les limites des moyens ouverts par le Conseil
- **APPROUVE** la proposition de l'Office National des Forêts relative à l'orientation des bois, et décide d'inscrire un volume de 811 m³ issu des parcelles 8, 9, 10 et 11 en contrats d'approvisionnement.

POINT 4 – CAMPING MUNICIPAL : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL SAISONNIER PAR LE BIAIS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALES DU HAUT-RHIN

Pour le bon fonctionnement de la saison 2018 au camping municipal, le Conseil Municipal décide d'embaucher

- un adjoint administratif territorial contractuel, afin d'exercer les fonctions de gérant du camping municipal, pour la période du 11/04/2018 au 30/09/2018 à raison de 100 heures pour le mois d'avril, de 130 heures pour le mois de mai et à temps complet pour les mois de juin, juillet, août et septembre. Cet agent sera rémunéré par référence à l'indice afférent à l'échelon 1 de son grade.

Cette embauche s'effectuera par le biais du service de mise à disposition de personnel intercommunal créé au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

POINT 5 – ECOLE : PROJET DE CRÉATION D'UN RPIC (REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRÉ)

La question du devenir de l'école de Mittlach est à nouveau abordée, et notamment le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) sur la commune de Metzeral, ayant pour conséquence la fermeture de la classe unique de Mittlach.

Monsieur le Maire retrace les différents événements qui ont eu lieu :

En date du 15 juin 2017 s'est tenue une réunion diligentée par la DASEN, en présence des Maires de Metzeral, Mittlach, Muhlbach et Sondernach en vue de la création d'un RPIC sur la commune de Metzeral.

Le Maire de Muhlbach a fait savoir qu'il préfère se tourner vers les communes en aval avec lesquelles il existe des relations historiques.

Suite à cette réunion, les Maires de Metzeral, Mittlach et Sondernach ont signé un protocole d'accord afin d'entamer les discussions en faveur du RPIC. Se faisant, la DASEN s'est engagée à laisser les dispositifs en l'état pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir la classe unique de Mittlach et la classe de maternelle de Sondernach.

Depuis lors, a été constitué un groupe de travail regroupant deux élus et deux délégués de parents d'élèves de chaque commune, ainsi que le périscolaire, partie prenante. Deux réunions ont eu lieu à la mairie de Metzeral, en date du 15 décembre 2017 et 05 février 2018, en présence de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Dans l'intervalle, les trois communes se sont accordées sur la mise en place de la semaine de 4 jours et ont défini les horaires d'école. Ce schéma a été validé en conseil des maîtres le 15 janvier 2018 et en conseil d'école le 12 février 2018.

Le 13 février 2018 la carte scolaire relative à la rentrée 2018 a été publiée, et la fermeture de l'école de Mittlach figure parmi les mesures validées par la DASEN, avec une scolarisation des élèves à Metzeral.

Au vu de ce qui précède, le Maire propose au Conseil Municipal de valider la création d'un RPIC sur la commune de Metzeral à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, regroupant les communes de Mittlach, Metzeral et Sondernach. Il précise que cette délibération est également nécessaire pour l'organisation du transport scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que depuis plus d'un an, les différentes tractations avec la DASEN pour maintenir la classe unique à Mittlach, ou mettre en place un Regroupement Pédagogique Dispersé permettant de maintenir des classes dans chaque village n'ont pas abouti ;

CONSIDÉRANT que les communes de Metzeral et Sondernach ont d'ores et déjà délibéré pour la création de ce RPIC ;

CONSIDÉRANT que la classe unique de Mittlach ne compte plus que 11 élèves actuellement ;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un refus de création d'un RPIC par le Conseil Municipal, Madame l'Inspectrice d'académie, directrice des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin, a fait savoir à la commune qu'aucun poste d'enseignant ne sera pourvu à l'école de Mittlach pour la rentrée scolaire 2018/2019 ;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un RPIC, les frais de transport scolaire restant à la charge de la commune pourront être partagés entre les 3 communes ;

Après en avoir délibéré

- **DÉCIDE, contraint et forcé, avec huit voix Pour et trois Contre**, d'engager la commune de Mittlach dans le RPIC avec les communes de Metzeral et Sondernach ;
- **VALIDE** le retour à la semaine de 4 jours ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entamer des discussions avec Madame le Maire de Metzeral pour la mise à disposition à l'école de Metzeral de l'employée chargée jusqu'alors du nettoyage des locaux à l'école de Mittlach ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

POINT 6 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

Visite de l'usine VALON

Le Maire propose au Conseil une visite de l'usine VALON. La date du **Lundi 4 juin 2018, à 18h00**, est retenue.

Réunion de la commission des finances

La réunion de la commission des finances pour la préparation des budgets primitifs 2018 a été fixée au **Mardi 27 mars 2018, à 20h00**.

Réunion du Conseil Municipal

La réunion du Conseil Municipal pour le vote des budgets primitifs 2018 a été fixée au **Jeudi 05 avril 2018, à 20h00**.

La séance est levée à 22h55.